



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

*Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les Maires-Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Le Conseil Municipal des Jeunes,
Le Personnel Communal,*

Vous souhaitez de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

CÉRÉMONIE DES VOEUX

Monsieur le Maire présentera les Vœux de la Municipalité aux habitants de la commune le :

DIMANCHE 6 JANVIER 2019 à 11H00
A LA SALLE POLYVALENTE

Remise des cadeaux aux gagnants du concours des maisons illuminées organisé par le Conseil Municipal des Jeunes.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité clôturera cette manifestation.

FÊTE DE LA SAINTE-BARBE

Le Maire de Servaville-Salmonville, le Chef de Centre, le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la fanfare de RY, seraient honorés de votre présence, le :

SAMEDI 19 JANVIER 2019 à 11 heures
À SERVAVILLE-SALMONVILLE, Salle Polyvalente,
À l'occasion de la fête de la Sainte-Barbe

PROGRAMME : ◇ Protocole Sainte-Barbe,
 ◇ Revue des matériels et personnels,
 ◇ Remise de diplômes et grades,
 ◇ Allocution.

RECENSEMENT MILITAIRE : 1ère PERIODE 2019

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en Janvier, Février, Mars 2003 doivent se faire recenser dans leur seizième anniversaire, à la mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française ainsi que d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Il est rappelé que cette démarche est obligatoire et légale et est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre seizième anniversaire.**

Mardi 4 Décembre 2018
N° 9



S O M M A I R E

Page

Cérémonie des Vœux 1

Fête de la Sainte-Barbe 1

Récensement militaire :
1ère période 2019 1

Election des membres de la
Chambre d'Agriculture 2

Club des anciens : sorties 2

Résultat du contrôle sanitaire des
eaux 2

Colis des anciens :
dates supplémentaires 2

C.M.J. : concours maisons
Illuminées 3

Dates à retenir 3

Elections : règlement électoral
unique 3

A.S.C.S.S. : nouvelle section
Jeux de société 3

A.S.C.S.S.: concert de chansons
françaises 3

Salle polyvalente : tarifs 2019 4



ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



POUR AVIS : dépôt des listes électorales définitives.

Les listes électorales définitives des collèges des électeurs individuels ont été déposées à la mairie le 28 Novembre 2018.

Toutes les personnes intéressées par les élections à la Chambre d'Agriculture sont invitées à en prendre connaissance.

Scrutin clos : le 31/01/2019

CLUB DES ANCIENS : SORTIES

Le club organise :

- un voyage de 6 jours « Cœur de Bretagne » du 17 au 22 mai 2019
Prix : **679 €**
- un week-end « croisière en fête sur la Seine » Paris/Poissy/Paris
du 30/ 11 au 01/12/2019 Prix : **258 €** / personne

Renseignements et inscriptions pour le 15/01/2019 auprès de Mr ROBIN au 02.35.23.49.02

RÉSULTATS DE CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX



Prélèvement N° 00244190 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COLIS DES ANCIENS : DATES SUPPLÉMENTAIRES

Des dates supplémentaires ont été définies pour la remise des colis aux anciens qui aura lieu **en mairie** les :

- **LUNDI 18 DECEMBRE 2018** (date supplémentaire) ;
- **MARDI 19 DECEMBRE 2018** (date supplémentaire) ;
- **MERCREDI 19 DECEMBRE 2018** (déjà annoncé — note d'informations n° 8)
- **JEUDI 20 DECEMBRE 2018** : (date supplémentaire)
- **VENDREDI 21 DECEMBRE 2018** : (déjà annoncé - note d'informations n° 8)

DE 17H A 19 HEURES





Le Conseil Municipal des Jeunes

Organise son

Concours de Maisons Illuminées



- 🌲 Maison visible de la rue, décorations allumées
- 🌲 Passage du jury le Vendredi 21 décembre à partir de 18h30 à la tombée de la nuit
- 🌲 Résultats et récompenses au vœux du Maire, le 6 Janvier 2019

DATES A RETENIR

Du 18 au 21/12/2018	Distribution colis des anciens
11/12/2018	Noël de l'école
21/12/2018	Passage du Jury maisons illuminées
24/12/2018	Mairie fermée
31/12/2018	Mairie fermée
06/01/2019	Vœux du Maire
19/01/2019	Fête de Ste Barbe
31/01/2019	Elections chambre d'agriculture
26/05/2019	Elections Européennes

A.S.C.S.S. : concert de chansons françaises

VENDREDI 18 JANVIER 2019
à 20 heures, à la salle polyvalente

Johan (guitare, chants) et Colin (guitare) NILS interprètent Brassens, Gainsbourg, Moustaki, Souchon, Toulis, Nougaro, Lavilliers, Allwright, Nils
 Soirée type « bar à vin »

sur réservation avec assiette anglaise.
 Tél. 02.35.23.49.64 ou 06.08.35.14.78.

ELECTIONS

A partir du **01.01.2019** le **Règlement Electoral Unique (R.E.U.)** entre en application.

Il permet les **inscriptions sur les listes électorales, en mairie, tout au long de l'année**, des habitants de la commune (**sauf six semaines avant une élection**).

Ce Règlement Electoral Unique **annule** l'obligation de la tenue d'une **permanence électorale pour les inscriptions en mairie le 31 Décembre de chaque année**

STRATÉGIE
RÉFLEXION

A.S.C.S.S. : NOUVELLE SECTION

AMBIANCE
DÉTENTE

Jeux de société

Jeux de plateau, jeux de cartes...

Venez partager vos jeux, en découvrir d'autres, en famille ou entre amis,

Dimanche 16 décembre de 15h à 18h

à la salle polyvalente de Servaville-Salmonville

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à 11 ans.
Des jeux sont prévus pour eux.



Pour tous renseignements : Nathalie Glück 06 27 02 95 91

TARIF DES LOCATIONS POUR 2019

Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque ou en espèces) auprès de l'agent municipal responsable des locations.

ARRHES : Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.

CAUTIONS : Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage – voir art. 11 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.

ESTRADE : Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

1° - Salle de sports seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	285 €	85 €	135 €	110 €
1 journée	560 €	165 €	135 €	110 €
Vin d'honneur	195 €	60 €	135 €	110 €
Espace Danse	65 €	-	135 €	110 €

ESPACE DANSE : Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sports pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	200 €	60 €	275 €	80 €
2 jours de suite	275 €	80 €	445 €	130 €
3 jours de suite	325 €	120 €	530 €	150 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	15 €	-	20 €	-

Caution dégradation = 125 € - Caution Propreté = 110 €

3° - Salle de sports et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	665 €	200 €	790 €	230 €
2 jours de suite	890 €	260 €	1160 €	345 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 260 € - Caution Propreté = 220 €

Possibilité forfait ménage : 80 € (Voir Règlement, Article 8)